

# REUNION DU 11 AVRIL 2017

Le mardi onze avril de l'an deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERY Michel, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **SERY** Michel, **MICHEL** Delphine, **LEGRAS** Magalie, **QUAISSE** Gilles, **GUEVILLE** Alexandra, **MOREAU** Sylvie, **FILOQUE** Sophie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : **AUDRAN** Cédric donne pouvoir à SERY Michel, **SCHMIDT** Maxime donne pouvoir à Gilles QUAISSE, **HAVARD** Joachim.

ABSENT : **LAVICE** Jean-Pascal.

Secrétaire de séance : MOREAU Sylvie

Le procès-verbal de la séance précédente est lu.

Mme Filoque regrette que le conseil municipal ne suive plus son projet d'enfouissement du réseau sur la rue du village sur l'année 2017.

Il est répondu que désormais cette compétence est communautaire. La priorité de la communauté de communes est de refaire la voirie des communes nouvellement intégrées et non pas les enfouissements. La CCCA a souhaité par le biais de la visite de son service voirie rénover la rue du catelet qui a été évalué en mauvaise état.

Il est précisé que désormais toutes les compétences voirie sont du ressort de la CCCA et non plus de la commune.

Cependant, l'enfouissement des réseaux rue du village reste en projet à court terme pour la CCCA.

Avant de débiter la réunion Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Le vote des taux des taxes et le vote des subventions aux associations.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOTS DEL 005/2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant les besoins de financement du budget 2017, décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale des impôts locaux pour l'année 2017, pour la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières. L'augmentation imposée par l'intégration à la communauté de communes de la côte d'Albâtre est prise en compte et justifie ainsi le maintien des taux actuels. En effet, la pression fiscale des foyers sera augmentée car les taux de la CCCA sont plus élevés que ceux de la CCCC. Cependant, la part communale ne changera pas.

En conséquence le conseil municipal adopte les taux de références 2016 sans changement, à savoir :

Taxe d'habitation	7.46%
Taxe foncier bâti	8.48%
Taxe foncier non-bâti	22.11%
Taux CFE	9.85%

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Maire ne peut pas prendre part au vote. Le quorum n'étant pas atteint, le vote du compte administratif est reporté à la prochaine réunion.

## **COMPTE DE GESTION 2016**

Le Maire ne peut pas prendre part au vote. Le quorum n'étant pas atteint, le vote du compte de gestion est reporté à la prochaine réunion.

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

**DEL 007/2017**

Le budget communal est approuvé à l'unanimité équilibré à la somme de 233 229 € en fonctionnement et 98 704.59 € en investissement.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**DEL 008/2017**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues. Il est constaté que nombreuses association considèrent les subventions reçues comme acquises et ne renouvellent pas tous les ans leur demande.

Ainsi pour cette année les associations bénéficiaires historiquement ainsi que les nouveaux demandeurs ayant fourni un dossier complet recevront une subvention.

Le conseil municipal souhaite que pour les prochaines années le dossier de subvention soit transmis aux associations en début d'année afin d'avoir des dossiers complets à examiner au moment des votes de subvention aux associations.

Les subventions pour l'année 2017 sont attribuées comme suit :

Tiers	Montant	Tiers	Montant
A C A F N	60,00	COOP SCOL ANOURTEVILLE	200,00
AFM TELETHON	100,00	CROIX ROUGE FRANCAISE	80,00
AGIR AVEC BECQUEREL	70,00	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE FRANCOIS VILLON	50,00
AIDE FAMILIALE RURALE	100,00	GEIST ET DIM	50,00
AIDES DEL DEPART ROUEN ENTREES	50,00	LES AINES DU VILLAGE	310,00
AMICALE SAP.POMPIERS - FAUVILLE	35,00	NATURE EN FETES	1 010,00
AMICALE SAP.POMPIERS - HERICOURT	65,00	STE ANC COMBATTANTS	260,00
ASSOC PAPILLONS BLANCS	25,00	AFSEP (Sclérose en plaques)	40,00
ASSOCIATION TORA C DE CAUX	40,00	Rugby Club Yvetotais	50,00
Association des fibromyalgiques	30,00	US Héricourt	50,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 675€</b>

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS – CHANGEMENT INDICE**

**DEL 009/2017**

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice de base de rémunération des élus passant de 1015 à 1022. Ainsi le conseil municipal doit approuver la modification de cet indice avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré le conseil accepte la prise en compte du nouvel indice à compter du 01/01/2017.

Monsieur le Maire est chargé d'en informer le receveur des finances publiques.

### **INDEMNITES DU MAIRE – TAUX DU MAIRE**

**DEL 010/2017**

La Loi n° 2015-366 du 31/03/2015 impose au maire depuis le 01/01/2016 de recevoir la totalité des indemnités prévues par la loi soit 17% de l'indice brut 1015.

Après intervention de l'AMF, le conseil municipal peut définir de nouveau un pourcentage d'attribution.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que ses indemnités soient revues et qu'il bénéficie de 10% de l'indice brut 1022 comme cela était fait avant le 01/01/2016.

Le conseil municipal accepte à 4 abstentions et 5 pour.

#### **TARIFS LOCATION DE LA SALLE ANDRE CANU-CAS DE FORCES MAJEURS**

***DEL 011/2017***

Le receveur municipal nous demande de prendre une délibération afin de pouvoir moduler les tarifs de location de la salle des fêtes en cas de forces majeurs.

Considérant que certaines situations peuvent être considérées comme cas de forces majeurs et empêcher le bon déroulement d'une location Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de pouvoir adapter les tarifs de location dans les cas où la salle ne pourrait être utilisée dans toutes ses capacités de fonctionnement (ex : problème de chauffage). Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à modifier et adapter les tarifs de location en cas dit de forces majeurs.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le bilan financier du repas est donné. Cette année la manifestation est déficitaire de 698€.
- La CCCA informe que les recueils d'acte administratifs sont mis à disposition à l'accueil de ses services.
- La fête des parents a lieu sur un week-end électoral. Cependant, il parait difficile de modifier la date au vu des locations. La manifestation est maintenue à la date du 11 juin 2017.

La séance est levée à 22h50.